COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste DE FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BENOIT Françoise, BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, TOMASI Guylaine, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Pouvoirs : Mme RUMEAU Aurélie ayant donné pouvoir à Mme TOMASI Guylaine.

Absent excusé : M. AUBERT Yves.

Madame Guylaine Tomasi a été élue secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 MARS 2022.

Le compte-rendu de la réunion du 25 mars est validé à l'unanimité.

II- INTERVENTION DU DIRECTEUR DU SEZEO.

Monsieur le maire remercie Monsieur Onimus, Directeur du SEZEO, de sa présence et souhaite qu'il réponde à deux questions posées par les conseillers municipaux :

1- Pourquoi les plans et le chiffrage ont-ils évolué par rapport à la demande initiale ?
2- Le remboursement de la TVA est-il possible sur la partie Telecom ?

1- En premier lieu, Monsieur Onimus rappelle que la SICAE souhaite enterrer le poste HTA situé grande rue ainsi que rue du Jeu d'Arc.
La Municipalité précédente, dans son projet initial, souhaitait profiter de ces travaux pour enfouir l'ensemble des réseaux de la rue du Jeu d'Arc, c'est-à-dire basse tension, éclairage public et Telecom. Dans cette optique, un chiffrage a été réalisé sur toute la rue du Jeu d'Arc, et présenté au Conseil Municipal. Il n'aurait pas été souhaité d'en profiter pour enfouir également les réseaux Grande rue.
Avant de déposer la demande de subvention au Conseil Départemental, Monsieur Onimus a proposé de chiffrer les travaux supplémentaires sur la partie de la Grande Rue impactée par les travaux HTA, le poste se situant à l'angle de la grande rue et de la rue de Marquéglise :
Tranche 1 : rue du Jeu d'Arc
Tranche 2 : grande rue (à partir de la Petite Auberge)

Monsieur Onimus réalise aujourd'hui que les plans présentés manquaient de clarté et qu'il aurait fallu préciser certains points afin éventuellement de prendre en compte la portion de la grande rue dès le projet initial. Il précise également que les travaux ne seront effectués que sur les branchements existants des particuliers.

Monsieur Onimus indique que la demande de subvention a d'ores et déjà été acceptée par le Conseil Départemental au taux réactualisé de 39 % (au lieu de 41%).
La demande de subvention DETR est en cours d'instruction.

2- Monsieur Onimus confirme que la TVA est non récupérable sur la partie Telecom.

Monsieur le maire souhaite un plan de financement actualisé dès que possible afin de connaître précisément le reste à charge communal après déduction des subventions et de la TVA récupérable. L'augmentation des cours des matières premières pourrait également impacter le coût des travaux.

III- ELECTION D'UNE NOUVEL ADJOINT.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. L'élection d'un 4ème adjoint est donc possible.
Monsieur le maire souhaite nommer Madame Sylvie Piault à ce poste, étant donné sa forte implication dans l'accompagnement du Conseil Municipal des Jeunes. Il précise également qu'elle s'est beaucoup investie dans la création du Pumptrack.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un 4ème poste d'adjoint.

Sous la Présidence de Monsieur Baptiste de Monval, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection de Madame Sylvie Piault en tant que 4ème adjoint.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de votants : 14
Nombre d'abstention : 1
Nombre de suffrages exprimés en faveur de Sylvie Piault : 13
Madame Sylvie Piault est proclamée 4ème adjoint et immédiatement installée.

Monsieur le maire profite de cette occasion pour rappeler les tâches et délégations des différents adjoints.

- ✓ **Indemnités de fonction** : Ces indemnités de fonction sont calculées par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, art. L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etant donné l'élection d'un 4ème adjoint et afin de ne pas impacter l'enveloppe budgétaire allouée aux élus, M. le Maire souhaite ne pas bénéficier de l'indemnité maximale et déduire les indemnités de 4ème adjoint des indemnités du maire :
Il demande aux conseillers municipaux de délibérer pour l'octroi des indemnités suivantes :

- Indemnité du Maire : 735.10 € Brut (soit une baisse de 2 fois 416.17 € par rapport à l'indemnité maximale)
- Indemnité des adjoints : 416.17 € Brut

Après délibération, les conseillers municipaux votent POUR à l'unanimité et remercient Monsieur le maire pour son geste.

IV- CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE.

Un vacataire désigne une personne recrutée pour accomplir une tâche bien précise ne présentant aucun caractère de continuité. Aussi, afin de faciliter le recrutement ponctuel de jeunes, Monsieur le maire souhaite créer un poste de vacataire, rémunéré sur la base d'un taux horaire brut égal au SMIC.
Après délibération, les conseillers municipaux votent POUR à l'unanimité.

V- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.

Pour l'année 2022, Monsieur le maire propose une subvention communale de 140 € pour chaque association, à l'exception d'AAMM (qui organise les festivités) et de la bibliothèque (convention avec le département).

AAMM	2 325 € (1 000 € pour les cadeaux de Noël anciennement achetés par la mairie + 1 325 € de subvention comme chaque année)
Bibliothèque	1 060 € (2€ par habitant)
Société de chasse	140 €
Anciens combattants	140 €
Les p'tits loups du SIRS	140 €
OCCE 60	140 €
Collège de Ressons	140 €
Association Côté Cour	140 €
Un air de romance	140 €
Les Dames de Cœur	140 €

Soit un total de 4 505 €

Après délibération, les conseillers votent : POUR à l'unanimité

D'autre part, l'Association Côté Cour sollicite le soutien de la commune et demande une aide supplémentaire dans le cadre de l'organisation, après 2 ans d'arrêt, des journées festives « LES ARTS EN FÊTE » les 14 et 15 mai prochain. L'entrée est gratuite et l'Association souhaite vivement que les margnotins soient les premiers à bénéficier de ces animations.
Monsieur propose une subvention supplémentaire de 500 €.

Après délibération, les conseillers votent : POUR à l'unanimité

Le conseil souhaite rappeler que toutes les subventions peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour organiser un évènement particulier dans la commune ou faire face à une période difficile.

VI- VOTE POUR LA REPRISE DES CONCESSIONS DU CIMETIERE EN ETAT D'ABANDON.

La reprise des concessions du cimetière en état d'abandon est envisagée étant donné le faible nombre de concessions encore disponibles.
Chacun donne un avis sur cette procédure. Véronique Borgne estime que les anciennes tombes donnent une âme au cimetière. Francis Bielawski est d'accord mais précise que le manque de place est à prendre en compte et qu'à défaut de reprise un nouveau cimetière est indispensable. Jacky Coulon indique ne pas souhaiter procéder à des excavations.
D'autre part, Monsieur le maire fait lecture du courrier adressé par Madame Claudette Boucher qui souhaite laisser les ancêtres reposer en paix et propose la création d'une commission de volontaires en charge de l'entretien du cimetière.

Après les débats, le maire soumet au vote la reprise de toutes les concessions abandonnées afin d'éviter de devoir trouver un nouveau cimetière sachant que le terrain réservé par le PLU ne peut être utilisé car drainé.

Les conseillers municipaux votent CONTRE à la majorité.

Un nouveau cimetière devra donc être trouvé.

VII- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Les gens du voyage sont à nouveau présents sur la commune depuis dimanche 24 avril.

Monsieur le maire a demandé et obtenu un arrêté d'expulsion de Madame la préfète de l'Oise. Aucun recours n'a été exercé par les gens du voyage. Il est donc maintenant possible de demander aux gendarmes l'évacuation forcée du groupe.

Un départ est prévu le 8 mai au plus tard.

- ✓ Les travaux dans la rue du Jeu d'Arc sont en suspens. L'entreprise EUROVIA ne peut pas se procurer les rondins prévus en raison de ruptures de stocks.

Séance levée à : 22H20

La secrétaire de séance,
Madame Guylaine Tomasi

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490